

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

M. Olivier Marleix, M. Abad, Mme Boyer, M. Cinieri, M. Cochet, Mme Dalloz, M. Dhuicq,  
Mme Duby-Muller, M. Foulon, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Mancel, M. Marc,  
M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut, M. Poisson, Mme Rohfritsch, M. Siré, M. Solère,  
M. Straumann et M. Tardy

-----

**ARTICLE 16 A**

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en ayant reçu délégation de signature du président, du président de l'assemblée ou du président du conseil exécutif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A moins d'un an des élections, ce n'est pas le moment de changer les règles d'inigibilité et de créer de l'instabilité juridique.